



Professeurs Principaux des classes de 4^{ème}

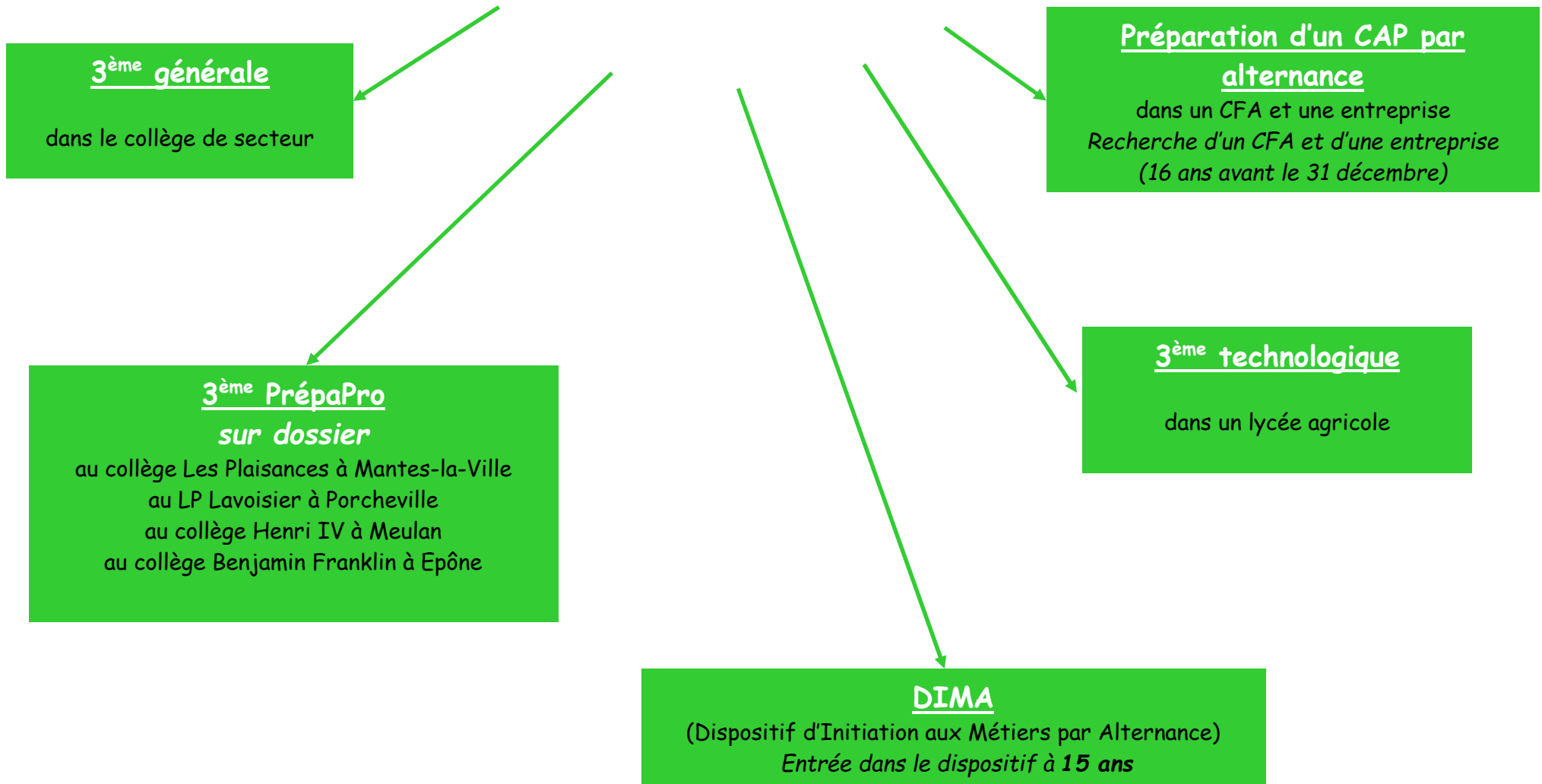
RAPPEL

*Après une classe de 4^{ème}, la poursuite d'études est une classe de 3^{ème} générale.
Les autres solutions présentées dans ce document ne sont possibles qu'à titre
exceptionnel dans la limite des places disponibles et avec l'accord de la famille.*

SOMMAIRE

- **Schéma « après la 4^{ème} générale »** **p.3**
- **Stage en entreprise** **p.4**
- **La troisième PrépaPro** **p.5**
- **Le DIMA en lycée** **p.6**
- **Le DIMA en CFA** **p.7**
- **Liste des CFA proposant le DIMA** **p.8-9**
- **La troisième technologique** **p.10**
- **La poursuite d'études en apprentissage** **p.11**
- **Les dispositifs particuliers : DRSA** **p.12**
- **La liste des CAP courants** **p.13**
- **Les textes officiels** **p.14**

APRÈS la 4^{ème} GÉNÉRALE



Stage en entreprise

Découverte et formation dans le monde professionnel

Dès la classe de 4^{ème}, les élèves **ayant 14 ans** ont la possibilité d'effectuer des périodes de stages (séquence d'observation) en milieu professionnel.

1. Modalités de mise en œuvre

Source :

<http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=85&cHash=979b481e76>

« Obligatoires depuis la rentrée 2005 pour tous les élèves de troisième, elles participent de l'éducation à l'orientation et permettent une sensibilisation à l'environnement technologique, économique et professionnel. Dans de nombreux établissements, elles sont l'occasion d'organiser des oraux ou soutenances de stage.

Elles peuvent aussi concerner des élèves d'autres niveaux, avec un âge minimum de 14 ans (4^e, unité locale d'inclusion scolaire – ULIS, lycée général et technologique – LGT). Pour les élèves de moins de 14 ans, la séquence d'observation doit se dérouler dans un organisme qui ne soit ni une entreprise industrielle, ni une entreprise commerciale (administration ou collectivité territoriale), uniquement sur le temps scolaire pour les collégiens, à titre exceptionnel sur les vacances scolaires pour les élèves de lycée général et technologique.

2. Modalités d'organisation et de suivi

- La durée globale des séquences d'observation en milieu professionnel ne peut excéder une semaine ;
- Les stagiaires sont suivis par un professeur référent qui fera le lien entre l'établissement scolaire et l'entreprise ;
- Les conventions avec l'entreprise doivent correspondre à la réglementation en vigueur (en France comme à l'étranger). Elles doivent être conformes au code du travail ainsi que les horaires.

LA TROISIÈME PRÉPARATOIRE À LA VOIE PROFESSIONNELLE « PrépaPro »

Caractéristiques

Il s'agit de faire découvrir aux élèves des champs professionnels (au moins un dans le secteur tertiaire et industriel) en participant aux ateliers proposés par le lycée partenaire, en réalisant des stages, en visitant des entreprises. L'effectif réduit et le dédoublement dans de nombreuses matières permet un travail plus individualisé.

Les élèves construisent leur projet de formation en voie professionnelle, tout en acquérant une culture économique et en développant des compétences utiles à l'entrée dans la voie professionnelle. Ils suivent le même programme que les élèves de 3^{ème} du collège mais ont en plus un enseignement de découverte professionnelle.

Les élèves peuvent bénéficier d'un bonus de points pour l'affectation en lycée, attribué par le conseil de classe en fonction de leur investissement durant l'année.

Public concerné

Ce module s'adresse à des élèves :

- issus de classe de 4^{ème} volontaires
- ayant une scolarité fragile mais une attitude motivée face au travail
- envisageant une formation post troisième en voie professionnelle.
- qui ne sont pas en rupture avec l'école.

Objectifs

- Ce dispositif est destiné à réduire les abandons avant la fin du collège et à repositionner les élèves sur une trajectoire de réussite en leur redonnant confiance en leurs compétences.
- Aider les élèves à construire un projet professionnel qui leur convienne.

Procédure d'admission

- Le dossier scolaire de l'élève est examiné en Commission Départementale. Ce dossier doit comporter un avis du professeur principal, du Psychologue de l'Education Nationale et du chef d'établissement. **L'accord des parents est obligatoire.**
- L'élève dont le dossier n'a pas été retenu reste dans son collège d'origine.
- Les jeunes ayant bénéficié de dispositifs particuliers en 4^{ème} ont un accès privilégié (DRSA).

Orientations possibles à l'issue de cette classe

- Voie professionnelle : CAP, BAC PRO.
- Seconde générale et technologique **à titre très exceptionnel.**

Adresses

- Lycée Lavoisier – Porcheville
- Collège Les Plaisances – Mantes la Ville
- Collège Benjamin Franklin – Epône
- Collège Henri IV – Meulan

LE DISPOSITIF D'INITIATION AUX MÉTIERS PAR L'ALTERNANCE « DIMA » EN LYCÉE PROFESSIONNEL

Caractéristiques

Cette formation se caractérise par une scolarité en alternance (lycée - entreprise) sous statut scolaire. L'élève, le lycée et l'entreprise signent une convention de stage tripartite avec la validation du DASEN des Yvelines.

La formation comporte 1/3 d'enseignements généraux, des enseignements technologiques et pratiques et 2/3 d'activités de découverte des métiers et formations (visites, stages).

L'objectif est de permettre à l'élève de poursuivre ses apprentissages dans un cadre scolaire différent. Ce dispositif concerne un nombre très limité d'élèves par collège.

L'élève inscrit dans un DIMA **continue d'être rattaché à son collège d'origine** pendant toute la durée de la formation. Aussi, il peut réintégrer le collège d'origine à tout moment.

Public concerné

Ce dispositif s'adresse à des élèves :

- volontaires, âgés de **15 ans révolus** à la date d'entrée dans le dispositif, et avec l'accord de la famille
- présentant des difficultés scolaires importantes et persistantes (hors SEGPA)
- en rupture avec le système scolaire traditionnel avec un fort risque de décrochage
- manifestant un vif intérêt pour le monde professionnel
- souhaitant s'insérer rapidement dans le monde du travail.

Objectifs

- Acquérir et consolider les connaissances et compétences du socle commun (CFG).
- Elaborer un projet professionnel grâce aux périodes de stage en entreprise.
- Réinscrire le jeune dans une dynamique de réussite et favoriser son estime de soi.
- Recréer chez l'élève un besoin de formation par l'intermédiaire de situations d'apprentissage concrètes et le réconcilier avec l'école.

Procédure d'admission

- L'admission des élèves dans ce dispositif requiert l'accord et le soutien des parents.
- L'admission intervient au début de l'année scolaire de 3^{ème} (octobre - début novembre) après une période d'observation en 3^{ème} par les équipes de collège.
- Sur proposition du chef d'établissement, l'élève et sa famille constituent le dossier. Le dossier comprend un bilan pédagogique et l'avis motivé du professeur principal, ainsi que les motivations et projet de l'élève. Des entretiens sont organisés par le lycée d'accueil.

Orientations possibles à l'issue de cette classe

- CAP en apprentissage
- CAP dits « courants » en lycée professionnel (cf. liste page 13), exceptionnellement BAC PRO avec un très bon niveau

Adresse

Lycée professionnel Camille Claudel – Mantes la Ville.

LE DISPOSITIF D'INITIATION AUX MÉTIERES PAR L'ALTERNANCE « DIMA » EN CFA

Caractéristiques

- Il s'agit d'une formation par alternance sous statut scolaire. L'élève suit des enseignements généraux en classe au CFA – Centre de Formation des Apprentis, entrecoupé par des périodes de stage en entreprise.
- L'effectif de la classe y est réduit, entre 12 et 20 élèves suivant les CFA.

Public concerné

Le jeune doit :

- avoir 15 ans révolus avant le début de la formation, soit en septembre.
- être peu motivé par un enseignement général dans le cadre scolaire traditionnel.
- être intéressé et curieux de découvrir le monde professionnel et être suffisamment mature pour s'y insérer rapidement.
- avoir une idée de projet professionnel, au moins du domaine d'activité
- accepter de quitter le collège

Objectifs

- Acquérir et consolider les connaissances et compétences du socle commun.
- Aider à construire ou à conforter un projet professionnel visant une insertion rapide sur le marché du travail.

Procédure d'admission

- Le choix de la scolarisation en DIMA CFA ne peut résulter que d'une **libre décision de l'élève et de sa famille**, en aucun cas cette décision ne peut être prise par un conseil de classe. Néanmoins il est important d'informer les familles de cette possibilité de scolarisation et d'accompagner le jeune dans son projet (l'aider à remplir un dossier d'inscription, le préparer à un entretien de motivation ...).
- Les démarches doivent être entreprises par la famille dès le mois de Mars à l'occasion des journées portes ouvertes des CFA.
- Il est indispensable d'avoir un employeur pour signer la convention de stage.

Orientations possibles à l'issue de cette classe

- CAP voire BAC PRO en apprentissage.
- CAP dits « courants » en lycée professionnel (cf. liste page 13), exceptionnellement BAC PRO en lycée avec un très bon niveau.

LISTE DES CFA PROPOSANT DES DIMA SUR LE BASSIN DE MANTES ET À PROXIMITÉ

(Liste non exhaustive et sous réserve de modification – rentrée 2018)

Yvelines

Maisons-Laffitte

CFA des métiers de l'horticulture et du cheval

10 avenue Desaix - 78600 Maisons-Laffitte

Tél. : 01 39 62 17 50 - Fax : 01 39 62 27 51 - Courriel : viviane.molto@educagri.fr

Site Web : www.cfahorticheval.com

(CFA public - Internat garçons-filles)

Mantes-la-Jolie

Lycée Jean Rostand

66 rue Fernand Bodet - 78200 Mantel-la-Jolie

Tél. : 01 30 94 09 21 - Fax : 01 30 33 44 50 - Courriel : 0782540M@ac-versailles.fr

Site Web: www.lyc-rostand-mantes.ac-versailles.fr/

(Public - Externat uniquement)

Mantes-la-Ville

CFA de l'AFORP

6 rue Camélinat - 78711 Mantel-la-Ville

Tél. : 01 30 92 31 11 - Fax : 01 34 77 42 28 - Courriel : cfit.mantes@aforp.fr

Site Web : www.aforp.fr

(CFA privé - Externat uniquement)

Poissy

CFA vente et commerce AFIPE

7bis enclos de l'Abbaye - 78300 Poissy

Tél. : 01 39 79 63 50 - Fax : 01 39 79 63 55 - Courriel : accueil@afipe.fr

Site Web : www.afipe.fr

(CFA privé - Externat uniquement)

Rambouillet

CFA de la maison familiale

5 rue de la Grange Colombe - 78120 Rambouillet

Tél. : 01 34 57 15 60 - Fax : 01 34 57 60 05 - Courriel : mfr.rambouillet@mfr.asso.fr

Site Web : cfamframbouillet.fr

(CFA privé - Internat garçons-filles)

Trappes

CFM BTP Saint-Quentin-en-Yvelines

13 rue Denis Papin - BP 95 - 78190 Trappes

Tél. : 01 30 16 12 28 - Fax : 01 30 62 95 82 - Courriel : cpo-apprentissage@wanadoo.fr

Site Web: www.cfmbtp-sqy.com

(CFA privé - Internat garçons-filles)

Tremblay-sur-Mauldre (Le)

CFA de la navigation intérieure

43 rue du Général de Gaulle - 78490 Le Tremblay-sur-Mauldre

Tél. : 01 34 94 27 70 - Fax : 01 34 94 27 78 - Courriel : cfani@free.fr

Site Web: www.cfa-navigation.fr

(CFA privé - Internat garçons-filles)

CFA des métiers du transport et de la logistique

43 rue du Général de Gaulle - 78490 Le Tremblay-sur-Mauldre
Tél. : 01 34 94 27 27 - Fax : 01 34 87 84 59 - Courriel : cfatl@aft-iftim.com
Site Web: www.aft-iftim-visite-tremblay.com
(CFA privé - Internat garçons-filles)

CFA du CHEP des métiers verts

43 rue du général de Gaulle - 78490 Le Tremblay-sur-Mauldre
Tél. : 01 34 87 99 09 - Fax : 01 34 87 88 83 - Courriel : cfa.chep@orange.fr
Site Web : www.chep78.fr
(CFA privé - Internat garçons-filles)

Versailles

CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat des Yvelines

17 avenue du Général Mangin - 78008 Versailles
Tél. : 01 39 55 15 23 - Fax : 01 39 43 43 84 - Courriel : infoconseil@cfa-cmy.fr
Site Web: www.cfa-cmy.fr
(Consulaire - Externat uniquement)

Paris

CFA de la coiffure Ambroise Croisat

27 boulevard Ney - 75018 Paris
Tél. : 01 40 36 00 88 - Fax : 01 40 36 03 99 - Courriel : ce.0750739W@ac-paris.fr
Site Web : www.cfacroisat.fr
(CFA privé - Externat uniquement)

CFA des commerces de l'alimentation

14 rue des Fillettes - 75018 Paris
Tél. : 01 55 26 39 70 - Fax : 01 55 26 39 71 - Courriel : contact@cifca.fr
Site Web : www.cifca.fr
(CFA privé - Externat uniquement)

CFA des métiers de la table

37 boulevard Soutl - 75012 Paris
Tél. : 01 43 45 23 72 - Fax : 01 43 43 93 88 - Courriel : epb@boucheries.com
Site Web : ecole-boucherie.com
(CFA privé - Externat uniquement)

CFA Ecole de travail - ORT

4 bis rue des Rosiers - 75004 Paris
Tél. : 01 44 54 31 80 - Fax : 01 42 76 04 29 - Courriel : contact@ecoledetravail.fr
Site Web : www.ecoledetravail.fr
(CFA privé - Externat uniquement)

CFA public de la restauration et de l'hôtellerie - Belliard

135 rue Belliard - 75018 Paris
Tél. : 01 40 25 93 93 - Fax : 01 40 25 93 92 - Courriel : ce.0752608C@ac-paris.fr
Site Web : lyc-belliard.ac-paris.fr
(CFA public - Externat uniquement)

CFA Stephenson

48 rue Stephenson - 75018 Paris
Tél. : 01 44 92 88 88 - Fax : 01 44 92 88 54 - Courriel : recrute@cfa-stephenson.fr
Site Web: www.cfa-stephenson.fr
(CFA privé - Externat uniquement)

La fabrique - Les ateliers Grégoire

28 rue de l'Abbé Grégoire - 75006 Paris
Tél. : 01 49 54 28 00 - Courriel : ce.0754129F@ac-paris.fr
Site Web: www.les-ateliers-gregoire.fr
(Consulaire - Externat uniquement)

LA TROISIÈME TECHNOLOGIQUE DES LYCÉES AGRICOLES

Caractéristiques

Cette formation se place normalement dans la continuité de la 4^{ème} technologique agricole. Elle comprend des modules d'enseignements généraux (2/3) et des modules professionnels (1/3) dont 2 semaines de stage. Ces derniers portent sur les métiers liés à l'agriculture, les animaux, l'agroalimentaire, l'environnement, les services en milieu rural.

Public concerné

Ce dispositif s'adresse à des élèves :

- manifestant un vif intérêt pour le monde professionnel dans le domaine agricole
- et/ou ayant une scolarité fragile mais une attitude motivée face au travail

Objectifs

- Acquérir et consolider les connaissances et compétences du socle commun (Diplôme National du Brevet).
- Élaborer un projet professionnel grâce aux mises en situation.
- Réinscrire le jeune dans une dynamique de réussite et favoriser son estime de soi.
- Recréer chez l'élève un besoin de formation par l'intermédiaire de situations d'apprentissage concrètes et le réconcilier avec l'école.

Procédure d'admission

- **Il appartient à la famille de réaliser les démarches auprès de l'établissement souhaité.**

Orientations possibles à l'issue de cette classe

- La voie professionnelle : CAP, BAC PRO notamment dans le domaine agricole
- La voie Générale et Technologique Agricole

Adresses

- Lycée agricole privé Le Buat à Maule :
01 30 90 82 10 www.lycee-lebuat.org
- Lycée agricole privé Sully à Magnanville :
01 34 77 27 00 www.lycee-agricole-sully.fr
- CHEP-Centre Horticole privé d'enseignement et de Promotion à Le Tremblay sur Mauldre :
01 34 87 99 09 www.chep78.fr

POURSUITES D'ÉTUDES EN APPRENTISSAGE POUR LES ÉLÈVES SORTANT DE 4^{ème} ÂGÉS DE PLUS DE 16 ANS

Public concerné

En fin de 4^{ème}, les élèves ayant 16 ans peuvent entreprendre une formation professionnelle directe en **CAP** mais **UNIQUEMENT en signant un contrat d'apprentissage avec un employeur et un CFA** et sous réserve d'avoir réussi la sélection organisée par les CFA.

Ces élèves doivent montrer une certaine maturité pour entrer dans le monde professionnel. En effet, ils passent d'un statut d'élève scolarisé à un statut d'apprenti salarié. Ils doivent aussi s'être positionnés sur un choix de CAP et de métier.

Cette possibilité ne peut pas être une décision d'orientation du conseil de classe mais une solution envisagée par la famille. Même s'il a 16 ans, l'élève doit pouvoir, s'il le souhaite, terminer son cycle de collège jusqu'en 3^{ème}.

Les CAP accessibles et organisation de la formation

Tous les CAP courants sont accessibles (domaine de la vente, restauration, BTP, ...) cf page 13.

La formation sous contrat d'apprentissage alterne des cours d'enseignements généraux et des travaux pratiques en CFA avec une formation professionnelle encadrée par un maître d'apprentissage dans l'entreprise.

Les épreuves à l'examen du CAP passés en CFA sont les mêmes que celles passées en lycée professionnel.

Procédure d'inscription

- Les élèves et leur famille prennent contact directement avec les établissements concernés dès le mois de février, au moment des portes ouvertes, pour retirer les dossiers de candidatures.
- Ils doivent réussir la sélection organisée par le CFA (dossier scolaire et/ou tests, entretiens).
- Ils doivent également trouver un employeur pour signer le contrat d'apprentissage.
- Les CFA susceptibles d'accueillir les élèves en CAP après la 4^{ème} s'ils ont 16 ans sont les mêmes que ceux proposant des DIMA (cf liste page 8).

LE DISPOSITIF DE RÉUSSITE SCOLAIRE PAR ALTERNANCE « DRSA »

Caractéristiques :

- Ce dispositif vise à prévenir le décrochage scolaire en mettant en œuvre un fonctionnement par alternance durant une période de 2 à 3 mois.
- L'objectif est de permettre aux élèves de se re-mobiliser sur leur scolarité en préparant un projet de formation professionnelle.
- Possibilité de faire des stages

Public concerné :

- jeune en rupture scolaire avec des problèmes de comportement au sein du collège et dans le cadre de la classe.
- jeune désireux de réfléchir à un projet professionnel.
- jeune âgé de 14 ans révolus à la rentrée scolaire en cours.

Lieu :

- Collège André Chénier - Mantes la Jolie.

LISTE DES CAP COURANTS

- Agent polyvalent de restauration
- Assistant technique en milieu familial et collectif
- Carreleur mosaïste
- Composites, plastiques chaudronnés
- Conducteur d'installations de production
- Conducteur livreur de marchandises *
- Constructeur de routes
- Cuisine *
- Employé de commerce multi-spécialités
- Employé de vente spécialisé : produits alimentaires
- Employé de vente spécialisé : produits d'équipement courant
- Installateur en froid et conditionnement d'air
- Installateur sanitaire
- Installateur thermique
- Maçon
- Maintenance de bâtiments de collectivités
- Maintenance des matériels option matériels de parcs et jardins
- Maintenance des véhicules option motocycles *
- Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier
- Maintenance des véhicules option voitures particulières
- Maroquinerie
- Menuisier fabricant de menuiserie mobilier et agencement
- Menuisier installateur
- Métiers de la mode – vêtement flou
- Métiers du pressing
- Opérateur/trice logistique
- Pâtissier *
- Peintre-applicateur de revêtements
- Peinture en carrosserie
- Préparation et réalisation d'ouvrages électriques
- Réalisation en chaudronnerie industrielle
- Réparation des carrosseries
- Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant *
- Serrurier métallier
- Services hôteliers *

* CAP relevant de la procédure **PassPro** (entretien d'information et de motivation donnant droit à un bonus pour entrer prioritairement dans la formation)

TEXTES OFFICIELS EN VIGUEUR au 7 novembre 2014

A NOTER : une 3^{ème} dite « Prépa-Métiers » pourrait à terme remplacer la 3^{ème} Prépa-Pro et le DIMA. Nous sommes dans l'attente d'informations plus précises de la part du Ministère (dates de mise en place, contenus, objectifs, modalités d'entrée, lieux de formation).

Code de l'éducation

- article L124-1 à 20 (stages et périodes de formation en milieu professionnel) ;
- article L612-8 à L612-13 (stages en entreprise) ;
- article L332-3-1 (périodes d'observation en entreprise : pendant les vacances) ;
- article D331-1 à D331-15 (accueil d'élèves mineurs de moins de 16 ans en milieu professionnel) ;
- article D337-172 (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) ;
- article D337-179 (dispositif d'initiation aux métiers en alternance : stages d'initiation ou d'application, durée, tutorat) ;
- article D337-178 (dispositif d'initiation aux métiers en alternance : bilans d'étape).

Code du travail

- article L6222-1 (conditions de formation d'un contrat d'apprentissage) ;
- article R6222-1-1 (entrée en apprentissage pour les jeunes de moins de 15 ans avant le 31 décembre)

Autres textes

- circulaire n°2013-143 du 10 septembre 2013 : entrée en apprentissage des élèves de moins de 15 ans à la rentrée scolaire et accès au dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) ;
- circulaire n°2011-009 du 19 janvier 2011 : formation en alternance – élèves de 15 ans ayant un projet d'entrée en apprentissage : dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) ;
- circulaire du 2 novembre 2010 : modalités d'accueil des élèves de l'enseignement secondaire effectuant un stage ou une période d'observation au sein de la fonction publique de l'État ;
- circulaire n°2003-134 du 8 septembre 2003 : modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de 16 ans.

Pour aller plus loin

- sur le site Éduscol :
 - le dossier sur la séquence d'observation en milieu professionnel pour les élèves de 3^{ème} (où l'on trouve un tableau récapitulatif des différentes modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves de moins de 16 ans) ;
 - les PFE (périodes de formation en entreprise) : définition et rôle, caractère obligatoire et conventions ;
 - présentation du pré-apprentissage ou DIMA (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) ;
- sur le site Service-Public.fr ;
- la fiche « stage en milieu professionnel » .